

Conseil de développement

Avis sur le Schéma agricole de Chambéry métropole

Adopté le 22 mars 2011 en séance plénière

Préambule

Le Conseil de développement de l'espace Métropole Savoie a été saisi par Chambéry métropole en date du 9 juillet 2010, en la personne de Jean-Claude Monin, vice-président de Chambéry métropole chargé du suivi de l'agriculture périurbaine, de la valorisation des espaces naturels et de la ruralité, pour contribuer à l'élaboration du plan d'actions du Schéma agricole de la Communauté d'agglomération.

Le Conseil de développement a pris connaissance du projet et des différentes étapes de travail qui ont précédé l'élaboration du pré-programme d'actions :

- étude préalable et diagnostic du territoire (juillet 2009),
- processus de concertation avec l'ensemble des communes et définition des axes stratégiques et enjeux (validés le 8 juillet 2010 par le Conseil communautaire),
- élaboration du programme d'actions opérationnelles.

Le Conseil de développement a été associé à l'élaboration des fiches actions du programme d'actions opérationnelles.

Il émet le regret de ne pas avoir été associé davantage à l'amont, lors de la phase de diagnostic conduite en 2009.

Présentation de la méthode

La commission « développement et équilibre du territoire » a été missionnée pour travailler sur ce dossier, sous la responsabilité de Pierre Ducret, animateur, et de François Cometto et Roland Tissot, rapporteurs, tous trois membres du Bureau du Conseil de développement.

La commission s'est réunie à quatre reprises entre fin septembre et début novembre 2010, avec la participation d'experts de la SAFER¹, de l'EPFL², du CISALB³ et de la DDT⁴, en plus de quelques réunions en comité restreint.

La première réunion de la commission (23 septembre) a consisté en une présentation de la démarche et du pré-programme d'actions par Maéva Normand-Second, chargée de mission « agriculture et espaces naturels » à Chambéry métropole.

Suite à cette réunion de présentation, le Conseil de développement a approuvé le pré-programme d'actions, sous réserve d'une proposition d'amendement concernant l'action 6A de l'axe 3.

¹ Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

² Etablissement Public Foncier Local

³ Comité Intercommunal pour le Suivi et l'Assainissement du Lac du Bourget

⁴ Direction Départementale des Territoires

L'amendement proposé consistait à ajouter dans l'intitulé de l'action 6A : « Définir des zonages d'intervention de la politique foncière, caractériser la pérennité des espaces agricoles au regard des documents d'urbanisme et *procéder à l'inventaire des friches agricoles et des friches industrielles* ».

Cet amendement n'a pas été retenu, pour les raisons suivantes :

- friches agricoles :
 - o soit entendues comme des terrains en friche par manque d'agriculteurs (déprise agricole), ce qui n'est pas le cas sur notre territoire,
 - o soit entendues comme des terrains n'ayant plus de vocation agricole, et dans ce cas cet inventaire est prévu dans l'action 4A (« Charte paysagère : définition et caractérisation de la vocation des espaces, typologie et cartographie »),
- friches industrielles : en raison de la pression foncière sur le territoire, il est peu probable que celles-ci soient réservées à de l'activité agricole.

Le Conseil de développement tient à préciser que les friches industrielles avaient bien été envisagées comme ayant une destination économique et non agricole.

La commission a ensuite travaillé sur les fiches actions, en se recentrant sur huit puis finalement trois fiches actions, pour des raisons d'efficacité (manque de temps pour tout approfondir, et choix des actions ayant plus particulièrement retenu son intérêt).

Les actions étudiées ont été les suivantes :

- axe 1 (produits locaux, filières stratégiques) : 2A (soutien à la filière laitière), 3A (soutien aux filières de qualité) et 3D (circuits courts),
- axe 2 (cadre de vie, gestion de l'espace) : 4B (plan de gestion) et 5A (contractualisation avec la profession agricole),
- axe 3 (espaces agricoles stratégiques) : 6A (pérennité des espaces agricoles), 7A (plateforme foncière) et 7B (protocole d'intervention pour des acquisitions foncières stratégiques).

Les actions finalement retenues sont les actions 4B, 6A et 7A, commentées ci-après.

Ce premier travail a été présenté par Max Mazeau et Pierre Ducret aux élus de la commission chargée du suivi de l'agriculture périurbaine, de la valorisation des espaces naturels et de la ruralité le 21 décembre 2010, suite à une présentation préalable en assemblée plénière du Conseil de développement le 14 décembre.

Il a fait l'objet d'une réunion de travail complémentaire le 1^{er} février, avec l'appui technique de la mission « agriculture et espaces naturels » de Chambéry métropole, avant une nouvelle réunion de la commission le 17 février, et une présentation pour avis au Bureau du Conseil de développement le 8 mars.

Synthèse des propositions et commentaires

Action 4B : Elaborer un plan de gestion des espaces agricoles, naturels et forestiers et accompagner la mise en œuvre des moyens nécessaires

Axe 2 - *Un cadre de vie attrayant pour les habitants et favorisant l'équilibre socio-économique du territoire*

Enjeu 4 - *Définir la vocation et la gestion des différents espaces de notre cadre de vie à travers une charte paysagère, puis déclinaison dans un plan de gestion de l'espace et du patrimoine intercommunal avec prise en compte des espaces naturels et de loisirs d'intérêt communautaire et des espaces naturels remarquables*

Propositions et commentaires

- mettre en place des comités communaux ou intercommunaux pour contribuer à l'élaboration du plan de gestion, réunissant les différents acteurs (Chambéry métropole, Département, Métropole Savoie, Chambre d'agriculture, GDA⁵, syndicats agricoles, SAFER, EPFL, CAUE⁶, ainsi que les communes et associations concernées).

Le Conseil de développement souligne l'importance :

- de réaliser un diagnostic de la situation actuelle pour bien connaître, par commune, la nature des emprises et le nombre d'exploitations concernées : terrains agricoles, forêts, espaces naturels remarquables, terrains à urbaniser ou réservés à une urbanisation future, etc. Ce diagnostic est prévu dans le cadre de l'élaboration de la charte paysagère (action 4A).
- d'un équilibre à trouver entre les enjeux économiques (pour soutenir l'attractivité et le dynamisme du territoire, et le niveau d'emploi), en termes d'habitat (pour répondre aux besoins de logements, notamment sociaux, et aux objectifs du PLH - programme local de l'habitat) et agricoles,
- de bien connaître les usages et disponibilités en termes de foncier, afin que le plan de gestion corresponde à une réalité observée et actualisée,
- d'être bien informé sur les « attentes du monde urbain » et les besoins et projets en termes de développement économique et urbain : un croisement des informations et données est indispensable.

Le Conseil de développement s'interroge sur les marges de manœuvre d'une politique d'entretien de surfaces à enjeux paysagers, dans un contexte foncier et financier particulièrement contraint.

Il insiste sur l'importance d'un bon niveau de concertation entre les différents acteurs, avec la mise en place et l'animation de comités dans une approche transversale et intercommunale.

Il souhaite une articulation claire entre la charte paysagère et le plan de gestion.

⁵ Groupement de Développement Agricole

⁶ Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement

Action 6A : Définir des zonages d'intervention de la politique foncière, caractériser la pérennité des espaces agricoles au regard des documents d'urbanisme

Axe 3 - Les espaces agricoles stratégiques pour l'agglomération

Enjeu 6 - Mener une réflexion concertée devant conduire à la définition des espaces agricoles stratégiques pour l'agglomération et au soutien des initiatives communales en matière d'outils pour rationaliser l'utilisation des terrains agricoles

Propositions et commentaires

- prendre en compte dans le SCoT, à l'occasion de sa prochaine révision, les enjeux qui auront été identifiés,
- inciter les communes à adapter leur PLU pour tenir compte des préconisations du Schéma agricole,
- les zonages stratégiques doivent se gérer par exploitation en fonction de la valeur agronomique et de la vocation des terrains, et aboutir si possible à la création de ZAP⁷.

Le Conseil de développement note avec satisfaction la prise en compte de l'ensemble des enjeux : économiques, d'habitat, agricoles, paysagers.

Il insiste sur l'importance que la réflexion soit conduite de manière concertée avec les agriculteurs, afin de parvenir par des échanges amiables à restructurer et favoriser les remembrements dans les secteurs ciblés.

Concernant le foncier agricole stratégique, il propose d'identifier s'il s'agit de propriétaires publics ou privés, ce qui permettra de mesurer la réalité de la maîtrise foncière.

Il rappelle qu'il [le Conseil de développement] recouvre l'ensemble du territoire de Métropole Savoie, et donc le périmètre du SCoT, et qu'il souhaite être associé à la démarche de révision ou d'évaluation du SCoT, quand elle sera engagée.

⁷ Zones Agricoles Protégées

Action 7A : Mise en place d'une plate-forme foncière (suivi des mutations et veille foncière) afin d'anticiper les prélèvements sur les espaces agricoles, mettre en place des compensations foncières et mener une réflexion sur les diversifications d'activités

Axe 3 - Les espaces agricoles stratégiques pour l'agglomération

Enjeu 7 - Développer et mettre en place une veille foncière pour réaliser des acquisitions stratégiques ciblées, concourir à limiter la spéculation foncière et permettre la mise en œuvre de mécanismes de compensations foncières

Propositions et commentaires

- animer la plate-forme foncière sous une forme partenariale (Chambéry métropole, communes, Département, Métropole Savoie, Chambre d'agriculture),
- s'appuyer sur les comités communaux ou intercommunaux pour accompagner la plate-forme dans son action (veille foncière en temps réel, suivi des mutations, recherche de compensations foncières et réflexion sur les diversifications d'activités).

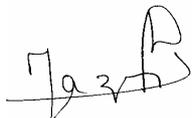
Le Conseil de développement souhaite être informé des moyens mis en place pour le pilotage de la plate-forme foncière et le recueil des données.

Il souhaite que la veille sur les mutations foncières puisse également s'exercer dans les domaines économiques et urbains, afin d'assurer une bonne articulation entre les différents enjeux et besoins.

Il attire l'attention sur les enjeux en termes de densification, en raison de la rareté du foncier disponible, et d'intégration paysagère (notamment en matière d'habitat : habitat intermédiaire, habitat dans la pente, parkings dans l'emprise du bâtiment, réhabilitation de bâtiments anciens, ...).

Il souligne l'importance d'assurer une bonne coordination avec les territoires voisins faisant partie de Métropole Savoie, pour que la plate-forme dispose de l'ensemble des informations utiles et nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Le président du Conseil de développement,
Max Mazeau



L'animateur de la commission,
Pierre Ducret

